République Tunisienne

Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie



Règlement du « Prix Tunisien KAIZEN»

I. Contexte général

La Tunisie ambitionne de se positionner en tant que plateforme industrielle et technologique

dans son environnement euro-méditerranéen et africain.

Pour cela l'entreprise tunisienne est appelée à atteindre un niveau d'excellence par l'application

d'une approche basée sur l'amélioration continue de la productivité et l'adoption d'activités

industrielles à forte valeur ajoutée.

C'est dans ce cadre, que le « Prix Tunisien KAIZEN» a été créé. Ce prix est Organisé

annuellement par le ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie et vise la mise en valeur et

la gratification des illustrations de réussites et de bonnes pratiques développées par les

entreprises engagées dans des démarches KAIZEN.

II. Conditions d'éligibilité au concours du « Prix Tunisien KAIZEN»

Le Prix Tunisien KAIZEN est octroyé aux entreprises tunisiennes opérant dans le secteur

industriel ou des services connexes à l'industrie qui se sont distinguées par la mise en place

exemplaire des activités KAIZEN d'une manière continue sur une période de deux (2) ans au

minimum (2024-2025).

III. Catégories des Prix

Le « Prix Tunisien KAIZEN» est décerné en deux (2) catégories :

1. Catégorie 1 : les entreprises dont le nombre d'employés est strictement supérieur à deux cent

(200),

2. Catégorie 2 : les entreprises dont le nombre d'employés est inférieur ou égal à deux cent (200).

Dans chaque catégorie, **trois** (3) niveaux de prix sont attribués comme suit :

Premier Prix: Prix Exceptionnel,

Deuxième Prix : Prix Excellent,

Troisième Prix: Prix Exemplaire.

IV. Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être composé des documents suivants :

2

- 1- Un formulaire de candidature de l'entreprise dûment rempli,
- 2- Un dossier technique constitué conformément au guide de préparation des dossiers de candidature pour le Prix Tunisien KAIZEN en (Annexe) sous format **papier** (deux exemplaires) et sous format **électronique**.

Le nombre des pages du dossier technique ne doit pas dépasser **20** pages en format A4 sans tenir compte des Annexes. Pour l'ajout des photos, ne pas dépasser 10 photos.

V. Évaluation des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature seront soumis à une évaluation sur dossier et une évaluation sur site par des équipes d'évaluateurs et ce selon le référentiel du Prix Tunisien KAIZEN.

Les résultats de l'évaluation sont soumis à un comité présidé par la Direction Générale de l'Innovation et du Développement Technologique (DGIDT). Ce comité choisira les entreprises lauréates par ordre de mérite.

VI. Annonce des résultats et remise des prix

Les prix seront remis aux entreprises lauréates au cours de la journée Nationale de la Productivité.

Le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie communiquera aux entreprises retenues la date et le lieu de déroulement de la cérémonie de remise des prix.

VII. Clauses particulières

- Le dossier de candidature reçu n'est pas rendu quel que soit le résultat réservé à l'entreprise candidate concernée,
- 2. Le dossier doit être rédigé en langue française,
- **3.** Un rapport d'évaluation qui décrit les points d'amélioration et d'évaluation sera envoyé pour chaque entreprise candidate.

VIII. Dispositions légales

1. Les personnes ayant accédés aux dossiers de candidature, déposés, s'engagent à garder confidentielle les informations relatives aux entreprises candidates et contenues dans leurs

dossiers.

2. Les lauréats du Prix Tunisien KAIZEN pourront faire mention de leur distinction sur leurs documents commerciaux.

IX. Engagement des entreprises lauréates

Les entreprises lauréates du Prix Tunisien KAIZEN s'engagent à fournir des témoignages ou participer à des manifestations à la demande du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie.

Annexe

Guide de préparation des dossiers de candidature pour le Prix Tunisien KAIZEN

(Prière de développer les points suivants en maximum 20 pages format A4 sans tenir compte des annexes)

1. Présentation de l'entreprise candidate

1.1	Nom de l'entreprise, Adresse (Siège/Usine), et contacts
1.2	Année de Création
1.3	Capital (DT)
1.4	Chiffre d'affaire annuel (DT)
1.5	Secteur d'activité et produits/services
1.6	Nombre des employés
1.7	Nombre des dirigeants
1.8	Nom du responsable des activités KAIZEN
1.9	Organigramme de l'entreprise (Pièce jointe 1)
1.10	Répartition des responsabilités (Pièce jointe 2)
1.11	Système de Contrôle Qualité (Pièce jointe 3)
	

2. Organisme de supervision et de nomination

2.1	Nom de l'organisme qui a supervisé et a recommandé l'entreprise candidate.
2.2	Nom, Position, et contact de la personne responsable
•••••	

3. Les Activités KAIZEN

3.1	Objectifs
3.1.1	Vision et stratégie de l'organisation
3.1.2	Clarté des activités KAIZEN
3.1.3	L'étendue des activités KAIZEN (champ)
3.1.4	Engagement du management
3.2	Processus
3.2.1	Approche participative
3.2.2	Approche de la continuité
3.2.3	Approche scientifique
3.2.4	Approche économique
3.3	Résultats / Aboutissements
3.3.1	Qualité des produits / services
3.3.2	Productivité des produits / services
3.3.3	Motivation des employés et encouragements
3.3.4	Développement des compétences
3.3.5	Travail d'équipe et communication
3.3.6	Environnement de travail sécurisé et confortable
3.3.7	Satisfaction des clients
3.3.8	Responsabilité sociale et sociétale
3.3.9	Effets d'entraînement (retombés)
3.3.10	Réalisations des objectifs et cibles organisationnels